

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 463

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 32, substituer aux mots:

« de la juridiction administrative »

les mots:

« du Conseil d'État ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Etant donné la multiplicité du nombre des juridictions administratives et judiciaires, il convient de préciser la juridiction des membres nommés.